

LA COMMUNE ET LE PLUi

«La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 fait du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) une des mesures phares de son dispositif et met en avant l'intercommunalité comme échelle pertinente pour l'élaboration des documents d'urbanisme en tant qu'outil de développement des territoires.»

Objectifs pour les élus

- Sensibiliser les élus à l'actualité d'une démarche intercommunale en matière de planification du développement du territoire ;
- Présenter aux élus municipaux les principaux points de repère du PLUi ;
- Ouvrir des pistes de réflexion pertinentes sur les conditions de mise en oeuvre de cette démarche nouvelle et sur ses potentialités en termes de projet de territoire ;
- Permettre aux élus de comprendre l'articulation des documents d'urbanisme et des échelles communales et intercommunales.

Programme

• Obligation et possibilité de la loi ALUR

- Le champ d'application et les enjeux du PLUi
- Le transfert de la compétence « urbanisme »
- Les nouveautés liées à la loi ALUR
- L'articulation SCoT / PLUi

• Comment élaborer le PLUi ?

- Les différentes étapes
- Comment travailler aussi nombreux
- En régie ou en externe ?
- Le SIG, c'est quoi ?
- Les principaux écueils (lourdeur, longueur, technicité)
- Le contrôle de légalité

• Concrètement à quoi peut servir un PLUi ?

- Pour l'économie (Répartition des activités et zones d'activités)
- Pour l'environnement (Renouveau urbain, préservation des zones naturelles, sauvegarde du paysage,
- Pour le social (logement, mobilité, services)

• Comment faire évoluer le PLUi dans le temps ?

- Les procédures de révision et modification
- L'évaluation, un enjeu central

Méthode

Exposer des principes de droit de manière simple ; Apprendre à lire les textes juridiques ; Mises en situation à partir de décisions de justice

PUBLIC CONCERNÉ

- ✓ CONSEILLERS
MUNICIPAUX
- ✓ ADJOINTS
- ✓ MAIRES

Pour en savoir +

Aric

13 Place des Marelles

BP 27305

35573 Chantepie Cedex

Tél. 02 99 41 50 07 – Fax. 02 99 41 51 33

Email : info@aric.asso.fr – www.aric.asso.fr